**Festival du Film Judiciaire périmètre 14, 50, 61**

**Inscription avant le 17 Février 2022**

Les enseignants intéressés peuvent inscrire **2 classes maximum par établissement avant le 17 Février 2022**

*En raison des conditions sanitaires relatives à la COVID-19, un professeur maximum par établissement peut participer à la journée de formation.*

**Déroulement**

Le festival se déroulera en deux temps.

**Le mardi 1er mars 2022**, une journée de formation à Caen sera l’occasion, pour les enseignants, de pré-visionner le film au cinéma Le Lux. Ils pourront ensuite suivre une formation sur le cinéma et la justice, coanimée par un avocat du barreau de Caen et un spécialiste du cinéma, et préparer le travail des élèves avec les intervenants. **En raison de la situation sanitaire, la formation s’adresse à un enseignant par établissement**.  
  
Au mois d’avril ou mai, auront lieu les projections du film aux élèves dans différentes salles de cinémas partenaires. **Les dates seront précisées ultérieurement.**

**La projection débutera à 9 heures** et sera immédiatement suivie d’un débat sur le thème de l’année. Ce débat sera l’occasion d’échanger avec des professionnels du cinéma et du monde de la justice. **La matinée se terminera à 12h30**.

Cette année, le festival se déroulera dans trois villes :

• Caen, cinéma Le Lux ;

• Alençon, Planet'Ciné ;

• Saint-Lô, CineMoViking

Les enseignants intéressés par ce dispositif prendront connaissance du descriptif de l’opération et pourront inscrire leur(s) classe(s) auprès de la DAAC, par courriel à [daac-14-50-61@ac-normandie.fr](mailto:daac-14-50-61@ac-normandie.fr) **avant le 17 Février 2022.**